



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CERTIFICAT « QUALIOPI »

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

AUTO-ECOLE FRANCK PENEL

22 avenue de Soissons

02400 CHATEAU-THIERRY

Agrément préfectoral : E 02 002 027 80

N° de déclaration d'activité : 22 02 00845 02

Catégorie d'action concernée par la présente certification : action de formation mentionnée au 1^{er} alinéa de l'article L.6313-1 du code du travail.

Nom de l'instance de labellisation : ministère de l'intérieur.

Suite aux audits effectués dans le cadre des actions de formation à la conduite des véhicules terrestres à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière, le présent certificat est délivré à l'établissement susmentionné, et ce, conformément aux critères énoncés dans le décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences, en application de l'article L.6316-1 du code du travail.

Ce présent certificat est valide du 30 décembre 2021 au 30 décembre 2024 sous réserve du respect des critères de qualité et des modalités d'audit mentionnées à l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite et reconnaissance des équivalences à ce label ».

Fait à LAON, le 30 décembre 2021

P.I., L'adjoint à la déléguée principale
de l'éducation routière

L'Adjoint au délégué à l'Education
Routière de l'Aisne

Bruno Cordonnier

Bruno CORDONNIER

Site Internet : www.securite-routiere.gouv.fr